

## PRESTATION DE CONSEIL : PLAN GOUVERNEMENTAL VIGIPIRATE



La sécurisation des transports collectifs est en France assurée en coproduction par les forces de l'ordre et les moyens mis en œuvre par les opérateurs de transport. Selon leur statut, les obligations qui leur incombent sont plus ou moins fortes.

Ces obligations sont décrites dans le plan Vigipirate, dont la dernière version est celle du 17 janvier 2014.

L'objectif de ce module est de présenter le plan Vigipirate :

- Qui l'édite ? Quel est son pilotage par l'État (rôle des services ministériels, rôle des opérateurs, rôle des préfetures),
- Quel est le contenu du plan ? (sans toutefois décrire précisément les mesures classifiées, sauf devant un auditoire composé exclusivement de personnes habilitées « Confidentiel Défense » ou plus,
- Structure générale (niveaux d'alerte, mesures socles, mesures additionnelles, mesures graduées),
- Rôle des différents acteurs (part du travail à accomplir par les opérateurs pour appliquer le plan Vigipirate),
- La notion de mesures par secteurs d'activité
- Comment se fait sa mise en œuvre opérationnelle pour le secteur ferroviaire ?
- La préparation interne des acteurs, les référentiels, le management des enjeux de sûreté pour le personnel,
- Les modalités de diffusion d'une posture
- Comme SNCF met en œuvre le plan Vigipirate sur son périmètre de responsabilité ?
- Les différents acteurs : le gestionnaire d'infrastructures (maintenance, circulation ferroviaire), le gestionnaire de gares, les transporteurs,

## Méthodologie :

Les auditeurs pourront utilement se préparer en lisant la partie publique du plan Vigipirate, accessible à tout un chacun sur le site internet du Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale à l'adresse [http://www.sgdsn.gouv.fr/site\\_rubrique98.html](http://www.sgdsn.gouv.fr/site_rubrique98.html).

Ce module dure une journée (environ 6 heures, échanges oraux inclus).

La présentation sera faite par un consultant senior (chef du département défense ou chef du pôle défense) à en français.

Le support de la présentation, en langue française également, sera remis aux participants.

Un temps d'échanges libres complètera la présentation.